

Procès-verbal du 02/10/2007

Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Gervais, Maire de Bouloc, le 02/10/2007 à 21 heures, à Bouloc. Le Conseil Municipal recevait la SAS RUP, représentée par M. Jean Philippe Rup et ses collaborateurs Mrs Faruggia et Schiano. Cette invitation était à l'initiative de Monsieur le Maire de Bouloc.

Etaient Présents, pour le Conseil Municipal, l'ensemble des Conseillers
Mmes Rodriguez, Combattelli
Ms. Gervais, Abbadie, Reversat, Martin, Patraux, Montagnac, Fraunié, Bernex, Janela

La séance était ouverte au public, nombreux, et une présence discrète de la gendarmerie garantissait la sérénité des débats.

Madame Combatelli assurera le secrétariat de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Gervais, à la demande du Conseil Municipal unanime, rappelle le contexte de la réunion et l'ordre du jour :

- 1) L'objet de la réunion est de permettre aux Conseillers Municipaux de compléter les informations dont ils disposent de l'Association Bouloc Environnement, en rencontrant directement Monsieur Rup et son équipe qui vont exposer leur projet de carrière sur la commune et répondre à leur questions.
- 2) C'est à la demande expresse des Conseillers Municipaux, afin que le Conseil Municipal puisse siéger au complet, que la date et l'heure ont été fixées. Monsieur le Maire se réjouit de la présence de l'ensemble du Conseil Municipal pour assister à une présentation que Monsieur Rup et son équipe ont déjà faite à une assemblée d'élus le matin même à 11 heures, dans la même salle du conseil, en présence de la presse locale, de la gendarmerie de Lauzerte et des services généraux de la préfecture, invités (mais à l'exclusion du public, non admis dans la salle).
- 3) La réunion du Conseil Municipal sera, comme demandé expressément par les conseillers municipaux unanimes lors de la précédente réunion, suivie d'une délibération et d'un vote pour ou contre l'implantation d'une carrière sur la commune de Bouloc

Vote : 11 Ne prennent pas part au vote : 0 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 11

Exposé de M. J P Rup

JP Rup présente le projet de carrière et l'entreprise.

« Je tiens à ce projet », précise-t-il, c'est pour cela que j'ai demandé à Monsieur le maire de garder le secret.

Il justifie le projet par le fait que chaque Français « consomme » chaque jour 8 tonnes de granulats, que l'orientation des pouvoirs publics est de diminuer la consommation de granulats alluvionnaires dont son entreprise est un très gros fournisseur et qu'il doit donc compenser en exploitant des calcaires d'une qualité plus ordinaire. Son entreprise a donc besoin de trouver ce calcaire. En chef d'entreprise responsable, il en cherche. Ne pouvant racheter OSAGRA dans la commune voisine de Belvèze qui en extrait (*depuis 30 ans*), il a décidé de creuser une carrière à Bouloc avec l'accord des pouvoirs publics.

« Pourquoi Bouloc ? »

Parce que, affirme-t-il, « c'est une zone sans contrainte, incluse dans le schéma des carrières, vide de population, non natura 2000, sans PLU, sans carte communale, sans COS, sans ZNIEFF, sans ZPPAUP, ne présentant pas un enjeu environnemental exceptionnel, il n'y a pas de monument historique ».

Mais précise Monsieur Rup, les carrières ne sont pas si terribles qu'on le dit. Elles sont classées, certes, mais pas SEVESO, seulement ICPE.

Monsieur Rup, après cette introduction, détaille les chapitres des transports, eau, poussière, bruit, environnement, en s'attachant à minimiser les nuisances encourues :

TRANSPORT :

Du fait de la regrettable situation géographique de Bouloc (pas de voie d'eau ni de voie ferrée à proximité) SAS Rup devra utiliser pour le transport des camions de 40T.

Pour écouler les quantités initiales extraites (200 000 tonnes/an) SAS Rup prévoit 35 rotations (*aller-retour*) par jour. En rajoutant les aller-retour des camions des clients, cela fera au début 70 rotations/jour.

-« Mallet (*un de ses concurrents*) a la chance de pouvoir être ravitaillé par train, lui ! Moi, je n'ai pas le choix, ça sera par camions ! »

3 accès possibles sont envisagés, Monsieur Rup ne sait pas lequel il retiendra,

-« l'étude d'impact en décidera ! »

Mais, qu'on ne « s'inquiète pas », le chemin d'accès à la carrière sera créé aux frais de l'entreprise Rup.

EAU :

Bonne nouvelle : La zone de la carrière est non inondable. Mais la SAS Rup a trouvé de l'eau en creusant. Cela ne fait pas forcément l'affaire du carrier, car les granulats extraits ne doivent pas être lavés, mais ça permettra une brumisation des pistes et des tapis. Grâce au bassin de décantation qui sera créé, on pourra irriguer les terres du voisinage si elles sont sèches. « entre voisins on peut s'aider, pas s'aimer ! »

Des sprinklers seront utilisés pour l'aspersion « avec l'eau de la nappe ».

POUSSIERES :

Dans la nouvelle carrière, « il y aura très peu de poussière » : les tapis et goulottes seront carénés. De l'enrobé sera appliqué sur 10 à 15 m aux entrées et sorties. La vitesse des camions sera bien sûr limitée, « des merlons seront construits, et les arbres en périphérie tiendront lieu de barrière naturelle »

-« Je garantis que la poussière restera sur le périmètre de 60 ha prévu pour l'exploitation », promet Monsieur Rup, d'ailleurs, « Un contrôle sera effectué tous les 6 mois par la PREVENCEM et par la DRIRE ».

BRUIT :

Dans la nouvelle carrière, les cailloux tomberont sur un tapis de polyuréthane. Avec les merlons et écran végétaux, pas de bruit !

Il n'y aura pas plus de 60 db en sortie de carrière, et ce qui est important, c'est le « signal », qui sera très supportable.

« A priori », pas de travail de nuit ni le week-end.

« Les explosifs ne font plus autant de bruit qu'avant » déclare, rassurant, Monsieur Rup, qui par ailleurs déclare qu'il sous-traitera à des sociétés spécialisées, telles que Nobel, les explosions qui 1 à 2 fois par mois utiliseront environ 1,5 tonnes d'explosif à la fois, selon un système d'explosion séquentielle.

« d'ailleurs, à Cordes-sur-Ciel, une église classée située à 30m d'une carrière n'a eu à souffrir d'aucun dommage »

ENVIRONNEMENT :

Pour la remise en état du site, une caution « importante » sera versée « à la Préfète »

« et de toute façon, il n'y a pas d'espace EBC à Bouloc ! »

En outre « SAS Rup est signataire d'une charte de déontologie de bonnes pratiques »

En conclusion, Monsieur Rup souhaite qu'on puisse enfin « marier le mot économie avec écologie »

Questions

1 Calendrier ?

« Une étude d'impact et de nombreuses autres études s'étendront sur plusieurs mois »

« il y aura une enquête publique »

2 Comment expliquez-vous qu'une heure à peine après que des agriculteurs se soient présentés ce matin à 8h30 à la SAFER pour pré-empter la vente de terres que vous envisagez d'acheter pour votre carrière, votre notaire ait retiré le produit de la vente ?

« La promesse de vente était notifiée à la SAFER depuis le 6 août je crois, on était donc en dehors des limites de possibilité d'intervention de la SAFER ! »

Non, la date de la notification est le 17 septembre, on est donc bien dans les délais d'interventions, et les agriculteurs sont prioritaires, à plus forte raison sur un projet de cette nature !

« Je sais bien qu'il y a des gens qui cherchent à me gêner ! De toute façon, je suis propriétaire des terres maintenant, et vous n'y pouvez rien ! »

RG

Il ajoute « autour de la carrière, je laisserai les agriculteurs travailler. On pourra aussi chasser en dehors du périmètre de l'exploitation. »

3 Concernant la poussière, qui ne dépassera pas l'enceinte de votre carrière, vos propos font penser au nuage de Tchernobyl, dont on nous avait affirmé qu'il s'arrêterait aux frontières de la France...

JP Rup (*agacé*) : « merlons »... « arbres »... « pas tant de poussière que ça ! »

4 Avez-vous pensé aux gens qui, comme moi, travaillent la nuit et ont besoin du calme de Bouloc pour se reposer le jour ?

JP Rup (*agacé*) -« vous travaillez, c'est déjà bien ! »

M. Ferrugia (*reprenant la parole pour calmer le débat*) « merlons »... « arbres »... « pas tant de bruit que ça ! »

5 L'adjoint au maire lit un communiqué du propriétaire-exploitant de la carrière voisine, Monsieur Marcel Laffont :

« Je ne suis pas partisan de l'installation d'une nouvelle carrière près de celle que j'exploite car je souhaite conserver l'intégralité du personnel actuellement en place. Je souhaite aussi informer la population que pour ma part, je suis toujours à l'écoute afin de réduire au maximum les nuisances provoquées par notre carrière. Affirmer qu'elle n'en provoque pas est un leurre auquel je n'adhère pas. »

(*agacé*), Monsieur Rup rappelle que Monsieur Laffont est un vieil homme

-« il a 85 ans ! »

-« non 81, et tous ses moyens ! », fait remarquer un maire adjoint,

-« bon, et bien il aura 85 ans un jour ! »

puis il détaille les contacts répétés et de longue date qu'il a eu avec la famille Laffont, en vain, pour acheter leur carrière (ce qui lui aurait évité d'avoir à en creuser une de plus à côté).

6 Avez-vous pensé aux entreprises et aux emplois que votre carrière va détruire : verger bio à flan de coteau contre la carrière, par exemple...

-« Quel, est le problème ? »

Ils vont manquer d'eau à cause de la carrière, et la poussière gênera le travail de pollinisation des abeilles.

-« On arrosera ! »

7 Un administré boulocois fait remarquer, qu'étonné de l'épisode de Cordes déjà cité par M. Rup comme exemple et preuve du caractère anodin des explosions lors de sa présentation du matin, l'Association Bouloc Environnement avait appelé le maire de Cordes sur Ciel, Monsieur Paul Quilès, ancien ministre. Très étonné, Monsieur Quilès a expliqué qu'aucune carrière ne se trouvait à moins de 3 km de Cordes, et qu'il enjoignait les habitants de Bouloc à se défendre contre ce projet. Finalement, c'est à Cordes Tolosane, dont Monsieur Ferrugia est un élu, qu'il a été retrouvé trace par Bouloc Environnement de « l'église » : l'Abbaye de Belleperche, située sur un site de « gravière » et non « carrière », c'est à dire sans explosion. Selon les riverains, en outre, la gravière en question semble n'être utilisée que pour entreposer des matériaux.

Monsieur Rup et Ferrugia expliquent longuement que Monsieur Rup a fait une confusion involontaire et sans importance.

8 Un élu Boulocois se déclare inquiet de voir se détériorer la qualité des relations humaines et sociales au sein de la communauté Boulocoise de 210 membres depuis l'annonce de la carrière. Certains agissements, explique-t-il, voiture de son fils brûlée, banderoles et panneaux arrachés et détruits, pare-brise de voiture fendu, laissent préfigurer l'atmosphère des banlieue industrielles les plus malsaines. « Pour sa part, il n'en veut pas ! »

-« Aucun rapport avec la carrière ! »

9 Un élu lauzertain demande la parole et fait part à l'assemblée, au nom de Monsieur le Maire de Lauzerte, du soutien du Conseil Municipal de Lauzerte au Conseil Municipal de Bouloc dans le cas où celui-ci opterait pour une motion contre la carrière. Il se déclare persuadé que l'ensemble de la Communauté de Commune se prononcera solidairement dans le sens du « non » à la suite de Bouloc.

10 Un administré boulocois demande la parole et rappelle les deux premiers axes des orientations stratégiques qui fondent les actions de la Communauté de Commune, où une carrière n'a évidemment pas sa place :

« Economie : mettre en place toute action possible qui favorise le contexte économique local (sans nuire à l'environnement) en assurant une plus grande complémentarité entre les communes

RC

Agriculture : Mettre en place toute action qui permette de maintenir et diversifier l'agriculture existante en valorisant les produits du terroir et la diversification (paysage, environnement, jeunes communications sur les savoir faire, contrat social...) dans le respect de l'environnement.

Sans parler de l'eau, trop précieuse ici pour servir à laver un carreau de carrière »

Monsieur Rup décide alors de mettre fin aux questions et il se retire avec son aréopage.

Suit un moment de flottement où les élus boulocois rappellent à Monsieur le Maire qu'il a été convenu de procéder au vote d'une motion après la présentation de Monsieur Rup.

Il est décidé par le Conseil Municipal que la délibération et le vote des Conseillers serait effectué sans la présence du public qui se retire alors dans le calme.



DELIBERATION du 02/10/2007

Le Conseil Municipal

Vu les éléments présentés par l'Association Bouloc Environnement lors de la réunion d'information publique tenue le 27 septembre 2007,

Vu la considérable réaction populaire provoquée par le projet de carrière lorsqu'il est venu à la connaissance du public, comme illustré par la signature de plus de 1000 pétitions en moins de 15 jours,

Vu la proportion importante des Boulocois qui ont pris position contre la carrière en signant la pétition

Vu les éléments présentés par la société SAS Rup lors de la séance du Conseil Municipal du 2 octobre

EST INVITE A:

Se prononcer, à bulletin secret, sur la motion suivante

« **Etes-vous oui ou non pour l'implantation d'une carrière à Bouloc** »

Vote : 11 Ne prennent pas part au vote : 0 Abstentions : 2 Contre : 8 Pour : 1

Conclusion : Le conseil municipal se prononce contre la carrière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

LE MAIRE,
GERVAIS Roland

